



Commission juridique et technique

Distr. limitée
31 mai 2012
Français
Original : anglais

Dix-huitième session

Kingston (Jamaïque)

16-27 juillet 2012

Sélection de candidats en vue de la mise en œuvre de programmes de formation

Note du secrétariat

1. Conformément à la réglementation en vigueur¹, les titulaires de contrats d'exploration doivent, avant de commencer les activités d'exploration prévues dans le contrat, soumettre à l'Autorité internationale des fonds marins leurs propositions concernant le programme de formation du personnel de l'Autorité et d'États en développement et la participation de ce personnel aux activités sur lesquelles porte le contrat. L'ampleur et le financement du programme de formation font l'objet de négociations entre le contractant, l'Autorité et l'État ou les États patronnant la demande.

2. Les quatre nouveaux contrats approuvés par le Conseil en juillet 2011² offrent une série de nouvelles possibilités de formation. Sur la base des propositions faites par les contractants (qui seront communiquées à la Commission juridique et technique), plus de 15 formations seront offertes au cours des prochaines années, à compter de 2012. Les formations se divisent en trois grandes catégories : formations en mer, bourses d'études et formation d'ingénieurs.

3. En février 2012, le secrétariat a mis au point une brochure d'information sur les différents types de formation proposés et l'a diffusée à tous les États membres et à toutes les parties intéressées. L'information a également été affichée sur le site Web de l'Autorité. Le secrétariat a invité les candidats à se manifester afin d'établir une liste de candidats ayant le bon profil pour participer aux formations qui seront proposées.

4. Malgré les efforts déployés par le secrétariat pour assurer la publicité des formations offertes, peu de candidats se sont manifestés. Au 17 mai 2012, seules 14 candidatures avaient été reçues. On trouvera la liste récapitulative des candidats dans l'annexe au présent document (le curriculum détaillé de chaque candidat est à la disposition de la Commission si elle le souhaite).

¹ Voir ISBA/6/A/18 et ISBA/16/A/12/Rev.1.

² Voir ISBA/17/C/21, chap. VII et VIII.



Recommandation

5. La Commission est invitée à examiner le travail fait à ce jour et à formuler les recommandations qu'elle jugera appropriées sur la procédure de sélection des candidats. Elle pourrait notamment décider de demander au secrétariat de continuer à tenir un fichier de candidats, et de créer un sous-groupe de la formation, composé de membres de la Commission, pour examiner les candidatures et faire des recommandations sur les candidats sélectionnés à mesure que des formations spécifiques sont annoncées par les contractants.

Annexe

Liste récapitulative des candidats aux programmes de formation

Nom	Pays de nationalité	Âge	Sexe	Type de formation intéressant le candidat		
				Formation en mer	Bourse d'études	Formation d'ingénieur
Ram Arishma	Fiji	25	M	oui	oui	non
Nicholas Asemota	Nigéria	55	M	non	oui	non
Jason Buleka	Papouasie-Nouvelle Guinée	25	M	oui	non	non
Jeffrey Brown	Jamaïque	26	M	Pas précisé		
Stewart Che	Jamaïque	27	M	Pas précisé		
Vilma Gelžinytė	Lituanie	33	F	Pas précisé		
Rakotondramano Heliarivonjy	Madagascar	32	M	Pas précisé		
Howard Kameka	Jamaïque	24	M	oui	non	oui
Karphilar Oshisanya	Nigéria	38	F	oui	oui	non
Diana Rahaingoson	Madagascar	24	F	Pas précisé		
Lindsay Ryan Valerio	Costa Rica	30	F	non	oui	non
Mirjam Shilongo	Namibie	33	F	non	oui	non
Rohan Smith	Jamaïque	40	M	oui	oui	non
Dieudonné Tchokona Seuwui	Cameroun	37	M	Pas précisé		